

OBJET DECLASSEMENT DU SYSTEME ANTIVOL
INSTALLE A LA MEDIATHEQUE FRANCOIS MITTERRAND

STRUCTURER L'OFFRE SPORTIVE ET CULTURELLE

La Médiathèque François MITTERRAND a procédé début novembre à l'installation d'un nouveau système antivol RFID (en français « *Identification par Radio Fréquence* ») sur la dotation à l'investissement de la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion pour un montant, fourniture et pose comprises, de 45 356 euros TTC.

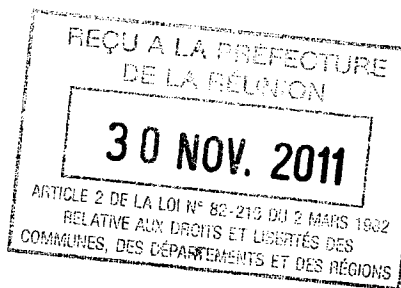
Il convient en conséquence de sortir de l'inventaire de la collectivité les équipements actuels qui étaient devenus obsolètes, datant de l'ouverture de la médiathèque en 1997, à savoir :

- portique antivol à 3 antennes électromagnétiques 3 M référence 2302,
- 7 démagnétiseurs.

Par conséquent, je vous demande, d'autoriser :

- le déclassement de ces équipements ;
- après coup, leur destruction selon les règles environnementales en vigueur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

**OBJET DECLASSEMENT DU SYSTEME ANTIVOL
 INSTALLE A LA MEDIATHEQUE FRANCOIS MITTERRAND**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/7-57 du Maire ;

Vu le rapport de Madame BAREIGTS Ericka, 2ème Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

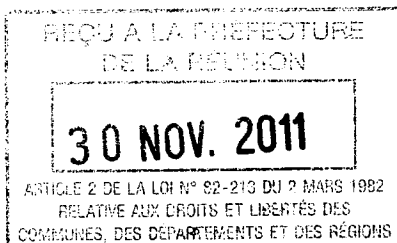
Autorise le déclassement des équipements suivants de la Médiathèque François Mitterrand :

- portique antivol à 3 antennes électromagnétiques 3 M référence 2302,
- 7 démagnétiseurs.

ARTICLE 2

Autorise après coup leur destruction selon les règles environnementales en vigueur.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 29 NOV. 2011



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE